



Certiphyto - Primo certificat : Décideur en entreprise non-soumise à agrément



Objectifs

Le dispositif de certificat individuel produits phytopharmaceutiques dit « Certiphyto » constitue le volet « formation » du plan national Ecophyto. La certification présentée permet de s'assurer que la personne détentricelle d'un certificat individuel dispose d'un niveau de connaissance suffisant et adapté en fonction du domaine d'activité exercé. Toute personne exerçant une activité professionnelle en lien avec l'usage des produits phytopharmaceutiques, la distribution ou le conseil à leur utilisation doit justifier d'un certificat attestant d'un niveau de connaissance adapté en fonction du domaine d'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Le certificat individuel produits phytopharmaceutiques "Décideur" est décomposé en deux catégories. La durée de la formation ainsi que la répartition horaire des différentes thématiques de formation varient selon la catégorie de certificat visée.

Le professionnel détenteur d'un certificat "décideur en entreprise soumise à agrément" ou "décideur en entreprise non soumise à agrément" dispose des connaissances nécessaires pour déterminer la stratégie d'usage et d'achat de produits phytopharmaceutiques au sein de son entreprise ou pour le compte d'un tiers.



Programme

Réglementation et sécurité environnementale : Réglementation liée à la pratique professionnelle, responsabilité vis-à-vis des usagers, législation et obligations

Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public :

- Types et dangerosité des risques pour les personnes
- Situations d'expositions aux dangers
- Conduite à tenir en cas d'accident liés aux produits phytosanitaires
- La prévention des risques et les pratiques et aménagements pour limiter l'impact des produits phytosanitaires

Réduction de l'usage, méthodes alternatives :

- Les techniques alternatives (bio contrôle, résistances naturelles, lutte intégrée)
- Choix et adaptation des produits

Passage du test : Test de validation du Certiphyto (30 questions)



Evaluation et mode de validation des acquis

✓ Test en ligne (30 questions)

Diplômant

Certifiant

Non-certifiant

En fin de formation vous recevrez :

- Une attestation de formation mentionnant les compétences acquises.
- Un certificat de réalisation



Public concerné

- Agents de collectivité
- Exploitants agricoles

Effectif : Minimum 6 - Maximum 12



Pré-requis

- Compréhension de la langue Française

Durée et rythme

14 heures soit 2 jours

Période : Toute l'année

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> En semaine | <input type="checkbox"/> Week-end |
| <input checked="" type="checkbox"/> En journée | <input type="checkbox"/> En soirée |
| <input checked="" type="checkbox"/> Temps plein | <input type="checkbox"/> Temps partiel |

Formateur

CREVAT Stéphane, formateur habilité Certiphyto

Modalités pédagogiques & méthodes

- | | |
|---|-------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> En présentiel | <input type="checkbox"/> A distance |
| <input checked="" type="checkbox"/> En salle | <input type="checkbox"/> Synchrone |
| <input type="checkbox"/> Sur chantier | <input type="checkbox"/> Asynchrone |

- Découverte de la plateforme de test
- Apports théoriques en salle
- Les formateurs privilégient les échanges avec les participants et l'individualisation
- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs

Rémunération et financement

Rémunération : Non prévu

Financements :

• **Compte Personnel de Formation (CPF) :**
OUI : **RS5655**

• **Autre sources de financements possibles en fonction de votre statut.** Contactez-nous.

Tarifs

✓ **Formation + test au CFPPA de Valdoie**

25€/heure pour une inscription individuelle
1300€/jour pour un groupe (min 6 - max 10)

✓ **Formation + test dans vos locaux : frais supplémentaires :**

Déplacement du formateur : 1€ / km
Repas du formateur : 15€ / repas
Nuitée du formateur : 60€ / nuit

✓ **Test seul sans formation (environ 2h) :**

90€/test ou 250€ pour un groupe entre 3 et 10 personnes max

Indicateurs de résultats 2023/2024

Taux de satisfaction :

La formation a répondu pleinement aux attentes des participants à **100%**

Taux de certification : 98%

Certiphyto - Primo certificat : Décideur en entreprise non-soumise à agrément

Modalités et délai d'accès

Inscription toute l'année sans délai .

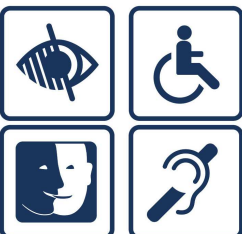
Etapes d'inscription à cette formation :

- 1- Contacter la référente administrative au 03.84.58.49.62 pour obtenir les prochaines dates, le bulletin d'inscription et pour répondre à vos questions.
- 2- Retourner le bulletin d'inscription complété pour obtenir le devis + le contrat de formation (ou la convention si vous êtes une entreprise).
- 3- Finaliser l'inscription en retournant le devis et le contrat/la convention signé/e.



Codes de la formation

- **RS** 5655
- **NSF** : 211 et 211R
- **Formacode** : 21006



Accueil des personnes en situation de handicap

Vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec cette formation ou si des aménagements sont possibles ?

Prenez RDV avec la référente handicap du CFPPA qui répondra à vos interrogations.

Référente handicap : PERRIN Nadia - 03.84.58.49.62 - nadia.perrin@educagri.fr



Contact référentes administratives

Administration CFPPA - 03.84.58.49.62
cfppa.valdoie@educagri.fr

Informations pratiques :

Horaires de formation : 8h30-12h et 13h30-17h
Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau
Pas de restauration collective
Pas d'hébergement possible

MAJ 18/10/2024



CFPPA – CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES
95 Rue de Turenne - 90300 VALDOIE
Tél : 03 84 58 49 62
cfppa.valdoie@educagri.fr
www.cfppavaldoie.fr